

COPIE

RESIPELEC
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 4, Rue du Plouvier, 59175 TEMPLEMARS
484442108 RCS LILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 OCTOBRE 2009

L'an 2009,
Le 30 octobre à 17 heures,

La société MERUJANA, Société à responsabilité limitée au capital de 160 000 euros, ayant son siège social 11, rue de la Tannerie, 59113 SECLIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 513 232 413 RCS LILLE, Représentée par son Gérant et associé unique, Monsieur Patrick GUCINSKI

Associée unique de la société RESIPELEC, en présence de Monsieur Patrick GUCINSKI, Président,

A pris les décisions suivantes :

- Refonte des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide, suite au passage de la société de la forme société par actions simplifiée à la forme société par actions simplifiée à associée unique, de refondre les statuts et par conséquent d'adopter de nouveaux statuts à compter de ce jour selon le texte joint à la présente décision.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société MERUJANA
Patrick GUCINSKI
Pour Copie certifiée conforme : Le Président

